



annulation contrat de mariage

Par **Syndi D.**, le **12/04/2021** à **16:15**

Bonjour

j'envisage faire un contrat de mariage pour avoir un régime de séparation des biens.

j'ai bien compris qu'il faut attendre 2 ans après le mariage pour changer le régime de mariage

Est-il possible de rajouter une clause au contrat qui prévoit l'annulation du contrat de mariage tout simplement, sans attendre le délai de deux ans?

en vous remerciant par avance

Par **Louxor_91**, le **12/04/2021** à **18:33**

Bonjour,

si le législateur a prévu un délai de 2 ans pour un contrat de mariage; pourquoi voudriez vous qu'il accepte cette clause ? qui est contraire à la légalité...

Par **youris**, le **12/04/2021** à **18:48**

bonjour,

L'article 8 de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a modifié l'article 1397 du Code civil en supprimant le délai de 2 ans.

salutations